

AAP FEAMPA 04-2024
« Investissements dans les ports de pêche »
ANNEXE 1

Critères chapeau	Critères de sélection	Note max.
Pertinence du projet	Le projet fait partie des équipements prioritaires identifiés dans le PROEPP	2
	Le projet est correctement dimensionné par rapport au nombre de pêcheurs professionnels potentiels concernés	2
	Le porteur de projet dispose des ressources nécessaires et des mécanismes de financement nécessaires pour couvrir les frais d'exploitation et d'entretien des investissements	2
Dimension collective	Le projet a fait l'objet d'une concertation préalable avec les professionnels	2
Qualité environnementale	Le projet contribue à la transition écologique des ports ou à la réduction de l'incidence des activités portuaires sur le milieu marin	1
	Le projet permet une amélioration de la gestion des déchets/coproduits	2
Valorisation des produits et sécurité alimentaire	Le projet permet une amélioration de la qualité, de la valorisation ou de la traçabilité des produits	3
Impact sur le plan social, économique et de l'emploi	Le projet prévoit la création d'un ou plusieurs emplois (ou l'embauche d'alternant ou de stagiaire)	2
	Le projet contribue à la résilience au changement climatique	1
	Le projet améliore les conditions de travail et de sécurité sur les ports de pêche	3
		20